

Règlement Compétition par Equipes 5^e Eco Un pour tous, tous Plumeux 13 & 14 Juin 2026

Article 1 :

La compétition est autorisée sous le numéro de dossier 2501983.

Numéro d'autorisation : en cours

La compétition est placée sous l'autorité du Juge Arbitre M. LIVERNEAUX et son adjoint M. VASSEUR. Leurs décisions seront sans appel. Le GEO de la compétition est M BIGORGNE.

La compétition se déroulera à la salle Reine Bestel sur 9 terrains.

Article 2 :

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD (en particulier sur la gestion des forfaits et des cartons), des règlements particuliers de la LGEBAD et du règlement ci-après.

Le Juge Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un des points de ce règlement.

C'est une compétition de type standard, les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée sans restriction de classement ou de moyenne dans les séries ouvertes.

Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence compétition.

Article 3 :

La compétition est ouverte aux joueurs → Minime, Cadet, Junior, Senior, Vétérans Les classements iront de N2 à NC

Article 4 :

L'ouverture des inscriptions se fera le 23 janvier 2026 à 08h00.

La date limite d'inscription est le 17 mai 2026 à 23h59, date de réception de l'inscription et de son règlement. (Dans la limite des places disponibles)

La date de prise en compte du CPPH est le 14/05/2026. Le tirage au sort aura lieu le 24/05/2025.

Article 5 :

Le montant des droits d'engagement est de 100€ par équipe dont 2€ par joueur engagé reversés à la FFBAD.

Les inscriptions seront prises en compte par rapport à leur date d'inscription via Badnet. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions : 6 séries comportant chacune 1 poule de 6 équipes.

En cas de forfait après le tirage au sort, les droits d'engagements ne seront remboursés que sur présentation d'un justificatif officiel (certificat médical, attestation professionnelle ou scolaire).

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause. Tout joueur s'inscrivant au tournoi un pour tous, tous Plumeux s'engage à ne pas s'inscrire par ailleurs à un autre tournoi se déroulant à la même date et à ne pas être sous le coup d'une suspension.

Toute modification d'inscription doit être précisée par courriel pour être prise en compte.

Article 6 :

Chaque joueur(euse) devra faire partie d'une équipe de 2 Hommes et 2 Dames au minimum Nous ne prendrons pas d'inscription sous X.

Le classement de l'équipe retenue sera la moyenne des 4 meilleurs (2 Hommes / 2 Femmes) CPPH en Mixte.

Les séries seront donc déterminées par ces moyennes, par ordre du poids des équipes.

Article 7 :

La compétition se déroulera si possible en poule unique de 5 ou 6 par série.

Chaque rencontre entre 2 équipes se déroulera en 4 matches :

1 DH, 1 DD, 2 DM

L'ordre des paires en double mixte respectera l'ordre hiérarchique du classement (Moyenne CPPH).

En cas de match nul entre deux équipes, et s'il est besoin de désigner un vainqueur, les règlements complémentaires précisent les modalités à appliquer (match d'appui p. ex.). Par défaut, les deux équipes sont départagées selon les principes ci-dessous issus de l'article 19 du règlement des interclubs nationaux :

- Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

- S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

- Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

- Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

- Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes.
- En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

Article 8 :

Après le tirage au sort un joueur défaillant devra prévenir, par écrit, l'organisateur de son choix de remplaçant ou de sa non-participation.

En cas d'absence de courriel, le caractère volontaire du forfait sera retenu par le juge-arbitre.

Après le tirage au sort, les équipes ne pourront être complétées. Seul les joueurs forfaits seront remplacés.

Article 9 :

Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales qui seront, dans la mesure du possible, arbitrées. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Le temps de repos entre deux matchs sera au minimum de 20 minutes. Les joueurs disposent de 4 minutes entre l'appel et le début de leur match.

Le juge-arbitre est désigné par le comité d'organisation, ses décisions sont sans appel. Seul le responsable du club, pour le jour du tournoi, pourra contester auprès du juge arbitre.

Article 10 :

Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition. Après le pointage les compétiteurs sont considérés comme présents. Toute sortie du gymnase est de la responsabilité du compétiteur. Il devra être présent dans la salle 1 heure 15 avant l'heure prévue de la rencontre.

Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, les juges arbitres et les arbitres, les coaches (aux arrêts prévus) et le personnel médical autorisé par le JA.

Les volants officiels sont : RSL Grade 3.

Article 11 :

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.

Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain sauf aux arrêts prévus.

Ils devront tester les volants dès leur arrivée sur le terrain.

Passé un délai de 4 minutes, tout joueur non présent sur le terrain, le juge arbitre est en droit de le déclarer "FORFAIT".

Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir deux autres fois.

Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes.

Les matches seront auto-arbitrés.

Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre.

Article 12 :

Lors d'une rencontre, un joueur inscrit sur la feuille de rencontre ayant débuté son premier match et dans l'impossibilité de participer au match qu'il lui reste à disputer (par exemple en cas de blessure pendant le premier match ou d'une circonstance imprévisible) peut être remplacé, selon les conditions suivantes :

- le remplacement avant le premier match n'est pas autorisé ;
- le remplaçant doit figurer sur la liste des joueurs de l'équipe ;
- le remplacement ne peut pas prendre part aux deux matches d'une même discipline (mixte) ;
- le remplacement doit respecter la hiérarchie des matches (mixtes). Cependant, si aucun des matches de cette discipline n'a été joué, le juge-arbitre peut autoriser l'inversion des paires pour respecter la hiérarchie des matches.
- si le joueur ne peut être remplacé, le match est alors perdu par forfait.

Article 13 :

En cas de blessure d'un joueur sur une rencontre, un joueur peut-être ajouter à la liste des joueurs de l'équipe pour les rencontres suivantes, ce joueur doit respecter les conditions suivantes :

- avoir une licence en cours de validité et être autorisé à jouer en compétition ;
- ne pas faire l'objet d'une suspension à la date de la journée ;
- ne pas avoir été engagé dans une autre compétition dont les dates se chevauche (Article 2.11.3 du RGC) ;
- ne pas avoir jouer un match pour une autre équipe de la série ;
- si le joueur fait partie d'une autre équipe, obtenir l'accord du capitaine de l'équipe pour la mutation du joueur dans l'équipe.

Article 14 :

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

